

Sous la rubrique "Ressources naturelles", on relève ce qui suit:

Notre politique reposera sur le principe de l'exploitation et de la conservation de nos ressources naturelles, afin qu'on puisse en tirer le plus de revenus annuels possible, tout en les conservant comme source permanente de richesses pour les générations futures; à cette fin, nous verrons à ce que le gouvernement fédéral fournisse une aide généreuse aux provinces et collabore avec elles en vue de dresser un programme rationnel d'exploitation et de conservation de nos ressources.

M. FULTON: Ce que vous n'avez pas fait.

L'hon. M. ABBOTT: Je passe sous silence la question d'abolir les permis de radio, étant donné qu'elle faisait partie aussi du programme du Dr. Manion. Voici la suite:

Notre parti verra à employer les ressources financières du Dominion à la suppression des taudis et à la subvention des logements à l'intention des citoyens à revenus modiques. Nous allons lancer un vaste programme de construction de maisons, afin de répondre au besoin pressant qui, dans ce domaine, se fait sentir par tout le pays. A cette fin, nous allons nous assurer la collaboration des provinces, des municipalités, des industries du bâtiment et des portefeuillistes.

Voilà une liste assez généreuse, mais,—les honorables députés le constateront comme moi,—elle ne mentionne pas l'économie. Les organisateurs du parti de M. Bracken ont élaboré une charte remarquable, mais ils ont oublié la question économie.

Passons à une date plus récente. En mars dernier, à peu près au temps de la convocation du Parlement, l'Association conservatrice-progressiste tenait sa réunion annuelle dans la ville d'Ottawa, au Château-Laurier. Elle adoptait plusieurs résolutions auxquelles les journaux ont accordé toute la publicité voulue. J'ai, l'autre jour, prié mes fonctionnaires de me procurer copie de ces résolutions. Voici:

Appendice B au procès-verbal de la réunion annuelle de l'Association conservatrice-progressiste du Canada, 1946.

C'est à cette assemblée que le critique financier de l'opposition, l'honorable député de Muskoka-Ontario (M. Macdonnell), a été élu président national de l'association; d'ailleurs, le choix du parti a été excellent sous ce rapport. Il y a vingt-sept résolutions. La première porte sur la direction. La deuxième sur des félicitations, bien méritées, j'en suis sûr, à des membres du parti conservateur-progressiste. La troisième sur la presse et la radio. La quatrième sur les prix agricoles. La cinquième sur les régies bureaucratiques. La sixième sur les impôts. La septième...

M. GRAYDON: Sautez-vous celle qui porte sur les régies bureaucratiques?

L'hon. M. ABBOTT: Je suis heureux d'en donner lecture.

[L'hon. M. Abbott.]

M. GRAYDON: Oui, faites-le.

L'hon. M. ABBOTT: Avec plaisir:

Nous nous opposons en principe au maintien des autres salaires et prix maximums du temps de guerre et des régies restrictives, et nous demandons leur suppression immédiate à très peu d'exceptions près.

Le très hon. M. ILSLEY: Voulez-vous qu'on lise le texte de nouveau?

L'hon. M. ABBOTT: C'était la cinquième résolution. Au chapitre des impôts, on demande que chaque citoyen du Canada porte sa juste part du fardeau, et ainsi de suite, puis on ajoute:

3. Que l'impôt sur le revenu soit aménagé de façon à accorder un dégrèvement de \$1,200 aux célibataires et de \$2,000 aux personnes mariées.

Cela est à souhaiter, sans aucun doute, mais on m'apprend que nous y perdrons environ 325 millions de dollars en recettes, montant qui s'ajouterait aux 300 millions de dollars de dépenses qu'entraînerait le relèvement au chiffre des pensions de vieillesse. Cela ferait environ 600 millions de dollars en tout et vous voyez jusqu'à quel point les honorables vis-à-vis auraient réussi à équilibrer le budget, si les électeurs du pays avaient montré assez peu de jugement pour les remettre au pouvoir.

Une autre a trait aux "femmes". Je n'en donnerai pas lecture. Entre autres choses, on veut nommer plus de femmes au Sénat. La dixième résolution est complexe et se rapporte aux affaires des anciens combattants. Toutefois, je le répète, il a déjà été donné suite à la plupart des vœux qu'elle contient et même à plusieurs autres. Ensuite, il y a une résolution concernant la pension de vieillesse; c'est une répétition de ce que contient la charte. Puis, une autre, traitant de sécurité sociale. La voici:

Il est résolu que nous réaffirmons l'attitude du parti telle qu'elle est énoncée dans le programme de Winnipeg, à savoir, que le Canada devrait mettre en œuvre un programme complet de mesures de sécurité sociale intégré à un régime unifié.

La quatorzième se rapporte à la conservation du sol et se lit ainsi:

Attendu que l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies s'est révélée très avantageuse à la région des Prairies de l'Ouest canadien; et attendu que chaque province a ses problèmes particuliers de conservation du sol et de rétablissement agricole; il est en conséquence résolu que notre association prie le Gouvernement de remplacer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies par une loi nationale de conservation du sol et de rétablissement agricole et en étende l'application à toutes les régions agricoles habitées du Canada.